



2018

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

GOUVERNANCE

Innergex énergie renouvelable inc. (« Innergex » ou la « Société ») est un producteur indépendant d'énergie renouvelable constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Ses actions sont inscrites à la Bourse de Toronto sous les symboles INE, INE.PR.A et INE.PR.C, et ses débentures convertibles sont inscrites sous les symboles INE.DB.A et INE.DB.B.

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

Le Conseil d'administration appuie Innergex dans sa mission d'augmenter sa production d'énergie renouvelable en développant et en exploitant des installations de haute qualité, dans le respect de l'environnement et en veillant au meilleur intérêt de ses communautés hôtes, de ses partenaires et de ses investisseurs. Chez Innergex, nous croyons que les trois piliers de la durabilité – protection de l'environnement, développement social et développement économique – se renforcent mutuellement. Les normes environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») ont été intégrées au processus décisionnel afin de mieux gérer les risques et de générer des rendements durables à long terme.

Le 25 mars 2019, la Société a annoncé qu'une entente a été conclue pour la vente de sa filiale entièrement détenue Magma Energy Sweden A.B. qui détient une participation d'environ 53,9 % dans HS Orka hf (« HS Orka »). Les activités de HS Orka comprenaient deux centrales géothermiques, un projet hydroélectrique en développement et des projets potentiels en Islande qui sont maintenant traitées comme des activités abandonnées. Par conséquent, elles ne sont pas incluses dans ce document.

Toutes les données de ce rapport concernent les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, sauf lorsque mentionné autrement.

COMPOSITION DU CONSEIL

En date du 31 décembre

2018

	Femmes ¹	Hommes	TOTAL
MEMBRES INDÉPENDANTS	2	5	7
MEMBRE NON INDÉPENDANT	-	1 ²	1
TOTAL	2	6	8
ÂGE MOYEN	55	63,6	61,5

2017

	Femmes	Hommes	TOTAL
MEMBRES INDÉPENDANTS	2	4	6
MEMBRE NON INDÉPENDANT	-	1 ²	1
TOTAL	2	5	7
ÂGE MOYEN	54	62	59,7

¹ Le 27 février 2019, une nouvelle membre du Conseil a été nommée au Conseil et ne figure pas dans ce tableau.

² Le seul membre non indépendant est le président et chef de la direction de la Société.

En date du présent document, trois femmes (37,5 %) et cinq hommes (62,5 %) siègent au Conseil à titre d'administrateurs indépendants. L'indépendance des administrateurs est déterminée au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le président du Conseil d'administration est un administrateur indépendant.

La Société a adopté une politique écrite afin de favoriser la diversité au niveau du Conseil qui, entre autres, est relative à la sélection et à la nomination de femmes aux postes d'administrateurs. Le but de la Politique concernant la diversité au sein du Conseil d'administration est de favoriser la diversité en général et la diversité des sexes en particulier au sein du Conseil lors du repérage et de la sélection de nouveaux candidats pour l'élection au Conseil.

LEADERSHIP RECONNU

Notre gouvernance est un élément essentiel de la surveillance et de la planification qui définit l'orientation stratégique de la Société. Notre instance dirigeante expérimentée et diversifiée est guidée par un ensemble clair de déclarations, de politiques et de lignes directrices qui reflètent les valeurs fondamentales de la Société, à savoir l'intégrité, la responsabilité, la transparence et la collaboration. Le Conseil estime que les questions relatives au développement durable sont inhérentes à ses fonctions.

La moyenne des mandats de tous les membres du Conseil au 31 décembre 2018 était de 5,5 ans.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La principale responsabilité de gouvernance du Conseil d'administration consiste à assurer le succès à long terme d'Innergex. Son mandat est de surveiller la gestion des activités et des affaires internes de la Société en vue d'évaluer, de façon continue, si ses ressources sont gérées de manière compatible avec l'accroissement de la valeur des actionnaires, les considérations éthiques et les intérêts des parties prenantes. Le Conseil d'administration, un groupe composé actuellement de huit membres indépendants et d'un membre non indépendant, est chargé de définir l'orientation de la Société.

EXPÉRIENCE ET EXPERTISE

Les neuf membres actuels du Conseil d'administration possèdent une longue liste de compétences et d'expériences professionnelles diversifiées pour superviser les activités et la croissance de la Société. Ils utilisent cette expertise pour guider la direction et gérer adéquatement les risques auxquels la Société est confrontée. Le Comité de régie d'entreprise a mis au point une matrice des compétences afin d'identifier les compétences clés et les points forts qui, selon lui, contribuent à ce devoir. Pour une liste complète des compétences et de l'expérience des membres de notre Conseil d'administration, veuillez consulter la matrice des compétences dans notre dernière circulaire d'information.

La présence combinée des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités en 2018 a été de 100 %.

BIEN INFORMÉS

Des membres de la direction et des consultants externes font périodiquement des présentations au Conseil pour informer les membres des changements au sein de la Société, ainsi que des exigences et des normes réglementaires et de l'industrie.

En 2018, les membres du Conseil ont bénéficié des outils et des activités de formation continue suivants :

- Présentation sur l'innovation : Batterie et technologie de stockage le 13 août 2018
- Vue d'ensemble du contexte des affaires gouvernementales le 13 août 2018
- Visite du Centre d'innovation de Telus Corporation à Vancouver le 13 août 2018
- Présentations sur les récents développements et tendances en matière de gouvernance d'entreprise les 26 mars et 26 septembre 2018
- Présentation sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance par des consultants externes le 13 novembre 2018
- Programme de formation sur la prévention du harcèlement en milieu de travail offert par un consultant externe le 13 novembre 2018
- Évolution du marché de l'énergie renouvelable et tendances et innovation le 5 décembre 2018

La Société a également souscrit une adhésion globale pour son Conseil d'administration auprès de l'Institut des administrateurs de sociétés. Cette adhésion fait en sorte que les administrateurs de la Société bénéficient et ont accès à de l'information, des outils et de la formation de qualité et à jour.

COMITÉS DU CONSEIL — RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La principale responsabilité du **Comité de régie d'entreprise** est de soumettre à l'ensemble du Conseil des recommandations sur la gouvernance, l'évaluation du Conseil et, en collaboration avec le président du Conseil, la sélection des candidats à l'élection au Conseil. Le rôle du Comité est d'élaborer un ensemble de documents de régie d'entreprise, y compris un Code de conduite, des politiques et des procédures; d'évaluer la gouvernance de la Société; d'identifier, de recruter et de recommander des candidats aux postes d'administrateurs au Conseil; de superviser l'évaluation du Conseil et de ses comités et de réviser la rémunération du Conseil et de ses comités.

Les responsabilités du **Comité d'audit** incluent le maintien d'une relation avec l'auditeur externe, la surveillance de l'information financière et des divulgations publiques, les plaintes liées aux questions de vérification, les politiques d'embauche, la planification de la relève et l'examen et l'évaluation du programme d'évaluation des risques de la direction. Le rôle du Comité est de surveiller la conformité de la Société aux lois et règlements des gouvernements et des autorités en matière de communication de l'information financière; la pertinence des principes comptables et des décisions concernant la présentation des états financiers; la représentation fidèle de la situation financière de la Société dans ses états financiers trimestriels et annuels; la communication ponctuelle de l'information pertinente aux actionnaires et au grand public; et la mise en œuvre de contrôles internes efficaces pour l'ensemble des transactions de la Société et l'examen périodique de ces contrôles.

La principale responsabilité du **Comité des ressources humaines** est (i) d'examiner les politiques et pratiques de rémunération des membres de la haute direction et s'assurer que ces politiques visent à reconnaître et à récompenser la performance ainsi qu'à établir un cadre de rémunération concurrentiel pour le secteur d'activité et créant de la valeur à long terme pour les actionnaires; (ii) de superviser le processus de planification de la relève de la haute direction; et (iii) d'évaluer la stratégie globale en matière de gestion du capital humain.

PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Le Comité des ressources humaines supervise la planification de la relève. Au moins une fois par année, le comité des ressources humaines examine les progrès réalisés, les lacunes éventuelles du plan de relève, le plan de perfectionnement de chaque successeur éventuel identifié ainsi que les différents scénarios permettant de faire face efficacement à toute situation d'urgence de remplacement. Le Comité des ressources humaines rencontre au moins une fois par année le président et chef de la direction et d'autres membres de la direction afin d'examiner le plan de relève et déterminer les besoins de perfectionnement des candidats internes qualifiés en vue de pourvoir les postes clés qui pourraient éventuellement être créés.

POLITIQUE DE VOTE MAJORITAIRE

Le Conseil a adopté une politique écrite en matière de vote majoritaire qui stipule que dans le cadre de l'élection des administrateurs, tout candidat pour qui le nombre d'abstentions est supérieur au nombre de votes en sa faveur doit remettre sa démission au Conseil immédiatement après l'assemblée des actionnaires. Dans le cadre de cette politique, le Conseil acceptera la démission, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Le Conseil rendra, par la suite, sa décision finale concernant l'acceptation ou le refus de la démission et l'annoncera par voie de communiqué de presse, dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'assemblée des actionnaires. Si le Conseil refuse d'accepter la démission, le communiqué de presse doit énoncer tous les motifs de cette décision. Une copie de ce communiqué de presse doit être transmise à la Bourse de Toronto. Un administrateur qui remet sa démission aux termes de cette politique ne participera pas à la réunion du Conseil au cours de laquelle sa démission est examinée. Cette politique ne s'applique pas lorsque l'élection d'un administrateur fait l'objet d'une contestation.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'administration croit à l'importance d'un dialogue ouvert et constructif avec nos actionnaires. En novembre 2017, le Conseil a adopté, afin de favoriser une telle communication, sa Politique d'engagement des actionnaires. Cette politique dresse les grandes lignes de la façon dont le Conseil et la Direction peuvent communiquer avec les actionnaires et la façon dont les actionnaires peuvent communiquer avec le Conseil, ainsi qu'un aperçu de la façon dont la Direction interagit avec les actionnaires. Les actionnaires peuvent communiquer directement avec le Conseil par courriel à l'adresse : CA-BOD@innnergex.com.

POLITIQUES D'INNERGEX ÉNERGIE RENOUELABLE INC.

En plus de définir notre culture d'entreprise, nos politiques définissent les paramètres d'une conduite professionnelle individuelle acceptable et inacceptable. Le Conseil examine régulièrement les politiques existantes et formule des recommandations en fonction de leur expertise et des besoins de la Société. En 2018, le Conseil d'administration a adopté deux nouvelles politiques : les Lignes directrices anti-corruption et anti-pots-de-vin et la Déclaration de principes – Protection et promotion des droits de la personne chez Innergex. Il a également révisé six politiques existantes, soit la Politique en matière de santé, de sécurité et d'environnement; la Politique pour un milieu de travail sans harcèlement, violence et intimidation; la Politique de divulgation de l'information; la Politique en matière de transactions d'initiés; la Politique concernant la diversité au sein du Conseil d'administration; et le Code de conduite.

Voici une liste de certaines de nos politiques actuelles.

- Code de conduite
- Déclaration de principes – Protection et promotion des droits de la personne
- Lignes directrices anti-corruption et anti-pots-de-vin
- Politique concernant l'actionnariat minimum des administrateurs et dirigeants
- Politique concernant la diversité au sein du Conseil d'administration
- Politique d'engagement des actionnaires
- Politique de développement durable
- Politique de récupération de la rémunération incitative des membres de la haute direction
- Politique de matière de vote majoritaire
- Politique en matière de transactions d'initiés
- Politique pour un milieu de travail sans harcèlement, violence et intimidation
- Politique relative aux dénonciations
- Politique santé, sécurité et environnement
- Politique sur la communication de l'information
- Politique sur la rémunération de la haute direction

CODE DE CONDUITE

Le Code de conduite d'Innergex établit la norme et fournit des directives quant à nos attentes à tous les employés, dirigeants, consultants, membres du Conseil d'administration et autres personnes qui représentent la Société. Son objectif est de fournir à tous des lignes directrices pour nous assurer que la réputation d'intégrité et d'entreprise citoyenne d'Innergex soit préservée grâce à des normes d'éthique élevées, soutenues par des relations ouvertes et honnêtes entre les employés, les actionnaires, les administrateurs, les dirigeants, les fournisseurs, les communautés hôtes, les partenaires et les autres parties prenantes. Innergex révisé et met régulièrement à jour son Code de conduite (la dernière mise à jour date de novembre 2018) et fournit chaque année à tous ses employés et aux administrateurs des copies et des séances de formation sur son contenu.

GESTION DES RISQUES

La Société s'est engagée à adopter de solides pratiques proactives en matière de gouvernance et de surveillance des risques appuyées par le Conseil et les membres de la Direction. La surveillance de la gestion des risques exercée par le Conseil vise à s'assurer que les risques sont cernés, réduits et atténués, dans la mesure du possible. Toutefois, ces risques ne peuvent pas toujours être repérés ou complètement éliminés des activités de la Société.

POLITIQUE RELATIVE AUX DÉNONCIATIONS

Cette politique établit des principes et des directives à l'intention des employés actuels et anciens et des membres du Conseil d'administration pour dénoncer des événements qui suscitent de graves préoccupations au sujet de la Société. En 2017, Innergex a mis en place la Ligne Éthique, un outil de rapport complet et confidentiel servant à communiquer les questions et les préoccupations associées aux activités contraires à l'éthique ou illégales de façon sécuritaire et honnête avec la direction ou le Conseil d'administration, tout en préservant l'anonymat et la confidentialité.

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION ET DES POTS-DE-VIN

Chez Innergex, l'atteinte de normes élevées en matière de comportement éthique signifie qu'aucun employé, directeur, membre du Conseil d'administration ou tiers agissant en son nom ne commettra, directement ou indirectement, des actes reliés à de la corruption, des pots-de-vin, des ristournes, des extorsions, des fraudes, des détournements de fonds,

du blanchiment d'argent, du financement illégal de partis politiques, des paiements de facilitation ou toute autre pratique commerciale illégale ou frauduleuse. Les Lignes directrices anti-corruption et anti-pots-de-vin décrivent les règles en place pour garantir que les membres de l'équipe agissent conformément aux valeurs et attentes fondamentales d'Innergex tout en se conformant aux lois applicables en matière de lutte contre la corruption ou contre les pots-de-vin. L'utilisation des fonds ou des actifs de la Société, ainsi que des fonds ou actifs personnels, à des fins illicites, inappropriées ou contraires à l'éthique est strictement interdite. Il existe également des règles très strictes concernant l'octroi ou la réception de cadeaux, de divertissements ou de dons de bienfaisance; relations avec les agents publics; et la conduite des représentants de tiers. Chaque année, le Conseil d'administration révisé ces lignes directrices.

RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

Innergex s'est engagée à respecter les droits de la personne dans tous les aspects de ses activités et quel que soit le lieu géographique où elle exerce ses activités. Nous exigeons que tous les administrateurs, membres de la direction, employés, ainsi que les tiers agissant pour le compte de la Société (les « membres de l'équipe Innergex ») se conforment aux exigences énoncées dans notre déclaration, et ce, dans tous les aspects de nos activités, y compris en matière d'achat, de prise de décision, de gestion et d'opérations. Lorsqu'ils cherchent à conclure un accord pour l'achat de biens ou de services, les membres de l'équipe Innergex doivent chercher à obtenir un engagement de conformité aux termes de notre déclaration de la part de leurs représentants. Aucune violation des droits de la personne ne sera tolérée par Innergex ou au sein de ses activités.

Notre politique, qui soutient les principes contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur les principes et droits fondamentaux au travail, reconnaît que nous avons tous une responsabilité et un rôle à jouer pour faire en sorte que tous les individus impliqués soient traités avec dignité et respect.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chez Innergex, nous croyons que les trois piliers de la durabilité – développement économique, développement social et protection de l'environnement – se renforcent mutuellement. Dans l'exercice de nos activités, nous nous efforçons de trouver un équilibre entre les considérations économiques, sociales et environnementales et nous nous engageons à planifier, décider, gérer et opérer dans une optique de développement durable. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un processus d'amélioration continue, ancré dans la transparence de nos objectifs, de nos actions et de nos résultats. Innergex s'engage à respecter un ensemble clair de principes clés afin de fournir une solution aux défis énergétiques d'aujourd'hui et de demain, de protéger l'environnement tout en optimisant l'utilisation des ressources naturelles pour produire de l'électricité, et d'obtenir et de maintenir son acceptabilité sociale. Cette politique énonce l'engagement d'Innergex à intégrer les considérations de développement durable à tous les aspects de ses activités, y compris la planification stratégique, la prise de décision, la gestion et les opérations.

Pour de plus amples renseignements sur la gouvernance d'Innergex, veuillez visiter innergex.com.

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.

innergex.com

Paru en mai 2019